

ENTRETIEN ÉCORESPONSABLE DU CHEMIN DU LAC BLANC BULLETIN D'INFORMATION 2023 – numéro 2

Ce communiqué est d'intérêt public mais s'adresse plus spécifiquement aux riverains habitant le côté nord du lac

Contexte

Depuis quelques années déjà, l'ARLB exprime ses inquiétudes aux représentants de la municipalité de Saint-Ubalde quant aux impacts environnementaux des abats poussières et des sels de voirie. Les Associations de lacs de Saint-Ubalde informent et sensibilisent les villégiateurs, et s'impliquent avec la municipalité pour établir des plans adaptés à chaque environnement.

Écoroute :

Dans cette perspective, l'ARLB s'est déjà prononcée comme étant en faveur d'une réduction d'épandage d'abat-poussières en l'appliquant seulement dans les zones où c'est essentiel, en excluant les zones vulnérables. L'ARLB sollicite la collaboration des villégiateurs sur ces éléments :

- **Sensibilisons-nous aux limites de charge en période de dégel (avril et mai) :** La municipalité rappelle que les véhicules lourds et camions de livraison endommagent les chemins publics en période de dégel. Les chemins non asphaltés deviennent plus mous puisqu'ils sont gorgés d'eau. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.
- **Un seul épandage d'abat-poussières annuel (début juin) :** Le but premier de cet épandage est de générer une structure de maintien du gravier qui compose les chemins en maintenant un degré d'humidité dans le matériel de la voie de circulation en favorisant sa compaction (durcissement).
- La municipalité va préparer le Chemin du Lac Blanc (côté nord) pour faire ce seul épandage de chlorure de calcium solide selon les conditions gagnantes suivantes :
 - 48h à 72 h avant l'épandage, le chemin est nivelé et gratté, et du gravier peut être ajouté pour établir une couche meuble de 4-5 cm avant l'épandage
 - l'épandage du calcium granulaire à 36 % est effectué en fin d'une journée où aucune pluie n'est prévue à court terme. Le but d'épandre en début de

soirée est de profiter de la rosée pour faciliter le processus d'intégration du calcium à la voie de roulement. Il est donc possible que dans les premières heures du matin la chaussée soit glissante

- durant les premières vingt-quatre heures, le produit solide va pénétrer progressivement dans le gravier pour se solidifier au fil des journées, il est très important de ne pas circuler trop vite, ni de provoquer d'ornières pendant que le chemin durcit
- nous vous rappelons que la façon la plus simple et la moins onéreuse d'éviter la poussière et la dégradation de nos chemins est de circuler à basse vitesse en tout temps



Attention à la poussière que vous soulevez en cas de grande sécheresse (juillet/août) : La limite de vitesse est fixée à 40km/h sur le Chemin du Lac Blanc, profitez de la nature, réduisez votre vitesse, respectez les marcheurs et prenez une minute de plus pour vous rendre à destination. Regardez dans le rétroviseur pour voir la poussière que vous soulevez ...

Si vous voulez en savoir davantage ou si vous avez des questions, le sujet de l'abat-poussière est déjà à l'ordre du jour de notre AGA qui se tiendra **le 17 juin à 10h00 à la salle paroissiale du village**. Tous les détails relatifs à l'AGA vous parviendront sous peu.

Comité de rédaction de l'ARLB
25 mai 2023